



MINESEC – OBC
Durée : 3h
Coefficient : 2

BACCALAURÉAT C – D – E – TI
Session :

ÉPREUVE DE LITTÉRATURE OU DE CULTURE GÉNÉRALE

Le candidat traitera l'un des deux sujets au choix.

Sujet de type 1 : Contraction de texte et discussion

Texte : **La corruption dans les services publics**

Ces phénomènes, bien que toujours combattus ne faiblissent pas. Bien au contraire, l'arnaque et le rançonnement des usagers au sein de l'administration publique, dans leur versant monnayage des services, se montrent bien résilients ; et les acteurs de ces déviances redoublent d'ingéniosité pour affiner davantage et muter sans cesse leur modus operandi. Plusieurs noms de codes sont attribués à ces pratiques qui sont aussi vieilles que le monde : « gombo », « tchoko », « réseau », « geste », « blé », « enveloppe », « whisky ». Aucun service n'est épargné. Des individus se recrutent aussi bien dans l'administration qu'en dehors, promettent, contre des espèces sonnantes et trébuchantes, l'accès dans les grandes écoles ou dans la fonction publique aux jeunes Camerounais en quête d'emploi. Leurs victimes se comptent par milliers. Ces pratiques sont devenues tellement addictives que ni leurs acteurs, ni leurs victimes ne cèdent au découragement. Il y a quelques semaines, le ministre de la Fonction publique et de la Réforme administrative a fait une sortie pour dénoncer l'arnaque qui se tissait autour de l'opération spéciale de contractualisation décidée par le président de la République en 2019.

Selon des informations dignes de foi, plusieurs familles font les frais de ces malfaiteurs qui continuent malheureusement leur ignoble besogne, au mépris des règles d'éthique et de déontologie administrative et s'exposent ainsi aux poursuites pénales pour corruption, escroquerie et abus de confiance. Le membre du gouvernement invite les populations à dénoncer les auteurs et complices de ces agissements auprès de la cellule de lutte contre la corruption de son département ministériel. Cette mise en garde du patron de la Fonction publique ne semble guère freiner l'ardeur des arnaqueurs qui ont développé une ribambelle de stratégies pour appâter et spolier leurs victimes. Des communiqués et alertes similaires sont régulièrement publiés par d'autres membres du gouvernement et autres directeurs généraux d'établissements et entreprises publics pour les mêmes raisons. Même la sanction la plus extrême, la révocation, ne semble pas dissuader les arnaqueurs. Dans l'édition spéciale du « Temps des Opportunités » du mois d'août 2022, le président de la République a, à travers deux arrêtés, révoqué un gardien de la paix principal et infligé un abaissement de grade à un inspecteur de police de deuxième grade pour, respectivement, « extorsion de fonds à un tiers en vue de faciliter l'admission de son cousin au concours de la police et extorsion de fonds à un usager en vue de faciliter son admission au concours de l'ENAM ».

Les arnaqueurs ont investi toute la chaîne administrative partant de l'accès aux grandes écoles en passant par les concours administratifs jusqu'au circuit des affectations en passant par les prises en solde des nouveaux agents publics, les avancements et les nominations. L'arnaque et le monnayage des services sont devenus tellement banals aujourd'hui que « la mercuriale » pour l'accès dans certaines grandes écoles ou dans un établissement d'enseignement secondaire est connue dans certains milieux. Il en est de même pour les sommes qui sont exigées à certains usagers pour le paiement de leurs rappels ou de leurs factures. L'avènement de la téléphonie mobile est venu faciliter la tâche à certains « racketeurs » impliqués dans la chaîne de traitement des dossiers. Ainsi, l'usager dont la demande de mutation, ou le dossier d'avancement ou encore de rappel en mémoire se trouve dans le circuit administratif, reçoit un coup de fil lui demandant de « motiver » ou de « mouiller la barbe » pour faire avancer son dossier.

Grégoire Djarmaila, « Services publics : la maladie du monnayage
in *Cameroon tribune* n°12686/ 8885 du 19 septembre 2022.

1. Analyse / 9 pts.

Ce texte comporte 580 mots. Vous l'analyserez en 193 mots. Une marge de 19 mots en plus ou en moins sera tolérée. Vous indiquerez le nombre de mots à la fin de votre analyse.

2. Discussion / 9 pts.

L'auteur de ce texte déclare : « *Le membre du gouvernement [le ministre de la fonction publique] invite les populations à dénoncer les auteurs et complices de ces agissements auprès de la cellule de lutte contre la corruption* »

Pensez-vous que la seule dénonciation puisse suffire pour endiguer les actes de corruption dans notre administration ? Vous répondrez à cette question dans une argumentation bien structurée et illustrée d'exemples tirés de votre observation de la vie quotidienne.

3. Présentation / 2 pts.

Sujet de type 2 : Dissertation littéraire

Au sujet du rôle social de l'écrivain, Mathieu François Minyono Nkodo déclare : « *Une œuvre littéraire démasque les abus sociaux et présage un changement de l'ordre social imparfait* ».

Pensez-vous que la production d'une œuvre littéraire est toujours motivée par la dénonciation des dysfonctionnements de la société ?



Correction de l'épreuve de Littérature ou de Culture Générale – Baccalauréat C-D-E-TI

Sujet de type 1 : Contraction de texte et discussion

1. Contraction de texte (9 points)

Le texte de Grégoire Djarmaila, publié dans *Cameroon Tribune* le 19 septembre 2022, dénonce la persistance de la corruption dans les services publics camerounais. Malgré les efforts pour la combattre, l'arnaque et le monnayage des services prospèrent, touchant tous les secteurs administratifs. Des pratiques comme le « gombo », « tchoko » ou « enveloppe » sont monnaie courante. Des individus, issus ou non de l'administration, exploitent les usagers en quête d'emploi ou d'accès aux grandes écoles, contre des paiements illicites. Ces fraudes, bien organisées, se perpétuent grâce à l'ingéniosité des acteurs et à l'absence de découragement des victimes. Le ministre de la Fonction publique a dénoncé ces agissements, invitant à signaler les coupables à la cellule anti-corruption, mais ces mises en garde restent peu efficaces. Des sanctions, comme la révocation ou l'abaissement de grade, n'intimident pas les fraudeurs. La corruption s'étend des concours administratifs aux affectations et avancements, facilitée par la téléphonie mobile, qui permet aux racketteurs de solliciter des pots-de-vin. Une « mercuriale » officieuse fixe même les tarifs pour certains services. Ce fléau, devenu banal, compromet l'éthique et la déontologie administrative.

Nombre de mots : 174

2. Discussion (9 points)

Introduction : La corruption, fléau répandu dans l'administration publique, gangrène le fonctionnement des services et nuit aux citoyens. Dans le texte de Grégoire Djarmaila, le ministre de la Fonction publique invite les populations à dénoncer les actes de corruption pour les combattre. Cependant, la seule dénonciation peut-elle suffire à éradiquer ce problème profondément enraciné ? Si elle constitue un premier pas, elle semble insuffisante face à l'ampleur du phénomène. Nous examinerons d'abord les limites de la dénonciation, puis les mesures complémentaires nécessaires, en nous appuyant sur des exemples concrets.

I. Les limites de la dénonciation La dénonciation, bien qu'essentielle, se heurte à plusieurs obstacles. Tout d'abord, la peur des représailles dissuade les victimes. Par exemple, un fonctionnaire ayant payé un pot-de-vin pour une mutation pourrait craindre de perdre son poste en dénonçant l'auteur. Ensuite, le manque de confiance envers les institutions freine les signalements. Beaucoup doutent que la cellule anti-corruption agisse efficacement, car les dénonciations aboutissent rarement à des sanctions concrètes.

Enfin, la banalisation de la corruption, comme l'illustre l'existence d'une « mercuriale » pour les services, rend la dénonciation inefficace, car ces pratiques sont socialement tolérées. Par exemple, dans la vie quotidienne, il est courant de voir des usagers payer pour accélérer un dossier administratif, sans envisager de dénoncer.

II. Les mesures complémentaires nécessaires Pour endiguer la corruption, des actions plus robustes doivent accompagner la dénonciation. Premièrement, renforcer les sanctions et leur application est crucial. Le texte mentionne des révocations, mais leur rareté limite leur impact. Par exemple, sanctionner systématiquement les agents corrompus, comme dans le cas des policiers révoqués, pourrait dissuader les fraudeurs. Deuxièmement, la sensibilisation et la formation à l'éthique administrative doivent être intensifiées pour changer les mentalités. Enfin, la modernisation des processus administratifs, comme la dématérialisation des dossiers, réduirait les contacts directs entre usagers et fonctionnaires, limitant les opportunités de corruption. Par exemple, dans certains pays, les paiements électroniques pour les services publics ont diminué les pratiques de monnayage.

Conclusion : Si la dénonciation est un outil important, elle ne peut à elle seule éradiquer la corruption dans l'administration, en raison des craintes des victimes, du manque de confiance et de la banalisation du phénomène. Des sanctions rigoureuses, une sensibilisation accrue et une modernisation des services sont indispensables pour compléter cette démarche. Seule une approche globale permettra de restaurer l'intégrité dans les services publics.

3. Présentation (2 points)

- La contraction est rédigée sur une copie d'examen, avec une écriture lisible, en respectant les marges.
- Le nombre de mots (174) est indiqué à la fin de la contraction.
- La discussion est structurée avec des paragraphes clairs, une introduction et une conclusion bien marquées.
- Les deux parties (contraction et discussion) sont clairement séparées, avec des titres ou des indications (par exemple, « Contraction » et « Discussion »).

Sujet de type 2 : Dissertation littéraire

Consigne : Au sujet du rôle social de l'écrivain, Mathieu François Minyono Nkodo déclare : « Une œuvre littéraire démasque les abus sociaux et présage un changement de l'ordre social imparfait ». Pensez-vous que la production d'une œuvre littéraire est toujours motivée par la dénonciation des dysfonctionnements de la société ?

Introduction : L'écrivain, par sa plume, est souvent perçu comme un observateur

critique de la société. Selon Mathieu François Minyono Nkodo, une œuvre littéraire a pour vocation de démasquer les abus sociaux et d'annoncer un changement de l'ordre social imparfait. Cette affirmation suggère que la littérature est intrinsèquement engagée. Mais est-ce toujours le cas ? Si de nombreuses œuvres dénoncent effectivement les dysfonctionnements sociaux, d'autres poursuivent des objectifs esthétiques, introspectifs ou divertissants. Nous examinerons d'abord le rôle de la littérature comme outil de dénonciation sociale, avant d'explorer d'autres motivations possibles de la création littéraire, en nous appuyant sur des exemples précis.

I. La littérature comme outil de dénonciation sociale De nombreux écrivains ont utilisé la littérature pour critiquer les injustices et proposer des réformes. Par exemple, dans *Une Saison en enfer*, Arthur Rimbaud dénonce les hypocrisies de la société bourgeoise du XIXe siècle, tandis que Ferdinand Oyono, dans *Une vie de boy*, expose les abus du colonialisme au Cameroun. Ces œuvres, en révélant des dysfonctionnements comme l'exploitation ou l'oppression, incitent à réfléchir sur des changements sociaux. De même, Victor Hugo, dans *Les Misérables*, dépeint la misère et l'injustice sociale pour plaider en faveur d'une société plus équitable. Ces exemples montrent que la littérature peut être un puissant levier pour dénoncer les abus et inspirer des transformations.

II. D'autres motivations de la production littéraire Cependant, toutes les œuvres littéraires ne visent pas à dénoncer les dysfonctionnements sociaux. Certains écrivains poursuivent des objectifs esthétiques ou personnels. Par exemple, Marcel Proust, dans *À la recherche du temps perdu*, explore la mémoire et les émotions individuelles, sans chercher explicitement à critiquer la société. De même, les poèmes de Charles Baudelaire, dans *Les Fleurs du mal*, privilégient la quête de beauté et l'expression de sentiments intimes, bien que certains y décèlent une critique implicite de la modernité. Par ailleurs, la littérature de divertissement, comme les romans d'aventures d'Alexandre Dumas (*Les Trois Mousquetaires*), vise principalement à captiver le lecteur, sans ambition réformatrice. Enfin, certaines œuvres, comme celles du mouvement surréaliste, explorent l'imaginaire et l'inconscient, loin des préoccupations sociales.

Conclusion : Si la littérature joue souvent un rôle de dénonciation des abus sociaux, comme l'affirme Minyono Nkodo, elle ne se limite pas à cette fonction. Les écrivains peuvent aussi chercher à explorer des thématiques personnelles, esthétiques ou divertissantes. Ainsi, la production littéraire est motivée par une diversité d'intentions, où la critique sociale n'est qu'une des nombreuses facettes. La richesse de la littérature réside précisément dans cette pluralité de regards sur le monde.